

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 MARS 2023
Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 5
Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/04/05/017

OBJET : Validation des demandes de subventions au titre de la DALD pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles à portée départementale.

Sur proposition de la commission municipale « vie associative et sportive, cohésion et communication » réunie le 27 mars 2023, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir valider les propositions de demandes de subventions au titre de la DALD suivantes :

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR 2023
FOIRE GOURMANDE	Organisation de la foire gourmande 2023	1 000 €
LE CENDRE ARTISANS ET COMMERCANTS	Journée commerce de proximité	600 €
LE CENDRE TENNIS CLUB	Compétitions galaxie tennis	400 €
OPPIDUM DU JEU	Festival aux pays des jeux	1 000 €
TENNIS DE TABLE LE CENDRE	Finale départementale vétérans	200 €
VILLE DU CENDRE	Illuminations de Noël	500 €
	Cendre en fête	1 500 €
	Festival juste pour deux mains	1 500 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **11 AVR. 2023**
Reçu en préfecture le **11 AVR. 2023**

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.